

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 27 juin 2022

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

VI – RESSOURCES HUMAINES

2022 – 38 (17): Convention d'accompagnement pour la mise à jour du RIFSEEP

Rapport au Conseil municipal :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place le 1^{er} avril 2019 pour tous les agents de la ville d'Oberhausbergen.

Considérant la complexité de ce dossier et la mise à jour nécessaire suite à de nouvelles dispositions (nouveaux cadres d'emplois concernés), le centre de gestion du Bas-Rhin propose un accompagnement tel que détaillé dans la convention ci-jointe.

Vu les décrets relatifs au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la proposition de convention d'accompagnement établie par le centre de gestion du Bas-Rhin en vue de la mise à jour du RIFSEEP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la convention d'accompagnement pour la mise à jour du RIFSEEP.

AUTORISE le Maire à signer la convention proposée par le centre de gestion du Bas-Rhin et jointe à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Cécile DELATTRE

Page 1 sur 1

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216703439-20220627-2022_36-DE